

COMMUNE DE FIGEAC (LOT)

BUDGET PRIMITIF 2020

-:- :- :- :- :- :- :- :- :-

BUDGET PRINCIPAL

-:- :- :- :- :- :- :- :- :-

Rapport de présentation

Le Compte Administratif ayant été approuvé, je vous propose la reprise des restes à réaliser 2019 (dépenses engagées non mandatées et recettes acquises non encore versées au 31/12 de la section d'investissement) et de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de 2 210 347,46 € dès le vote du Budget Primitif.

En conséquence, il n'y aura pas de budget supplémentaire. Toutefois, des décisions modificatives pourront intervenir bien entendu en cours d'année pour réajuster les crédits autant que de besoin.

Le projet de budget primitif principal qui vous est présenté a été élaboré conformément aux conclusions du débat auquel a donné lieu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2020.

L'excédent global de clôture 2019 s'établit à la somme de 4 006 113,38 € se décomposant de la manière suivante :

Excédent de la section de fonctionnement :

2 210 347,46 € en baisse par rapport à celui constaté en 2018 (2 222 902,79 €).

Excédent de la section d'investissement :

1 795 765,92 € soit compte tenu des 1 591 000 € de solde de restes à réaliser sur l'exercice précédent, un excédent net de 204 765,92 € (324 633 € en 2018).

L'épargne de gestion de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le solde de nos dépenses de gestion et de nos recettes courantes constaté au compte administratif 2019 est en hausse de près de 12% pour s'établir à 1 980 157 €.

Le scénario de prospective budgétaire retenu vise l'objectif d'une stabilisation de notre excédent brut courant à 1,6 millions d'€ avec, pour prérequis :

- **Une limitation des charges de fonctionnement courantes à hauteur de 0,8% par an inflation comprise**, soit un taux plus faible que le taux d'évolution « objectif » fixé par la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 (+1.2%),
- **Une stabilisation de l'annuité de la dette à 0,5M€/an** (0,65 million d'€ en 2019), l'encours de dette restant stable jusqu'en 2022,
- **Un niveau de dépenses hors dette et subventions de 2M €/ an.**

La section de fonctionnement du projet de budget primitif qui vous a été communiqué s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 13 626 000 € contre 13 568 000 € en 2019 (soit +0,43%).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues et opérations d'ordre comptable) s'élèvent à la somme de 12 133 200 € pour 12 080 792,71 € en 2018 (soit +0,43%).

La progression de ces dépenses vous est donc proposée en deçà de 0,8% que nous nous sommes fixés.

L'équilibre de ce budget de fonctionnement est assuré sans recourir à une augmentation des taux d'imposition, ce pour la neuvième année consécutive.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 7 028 275 € (9 192 812 € en 2019) avec un recours à l'emprunt de 250 000 €.

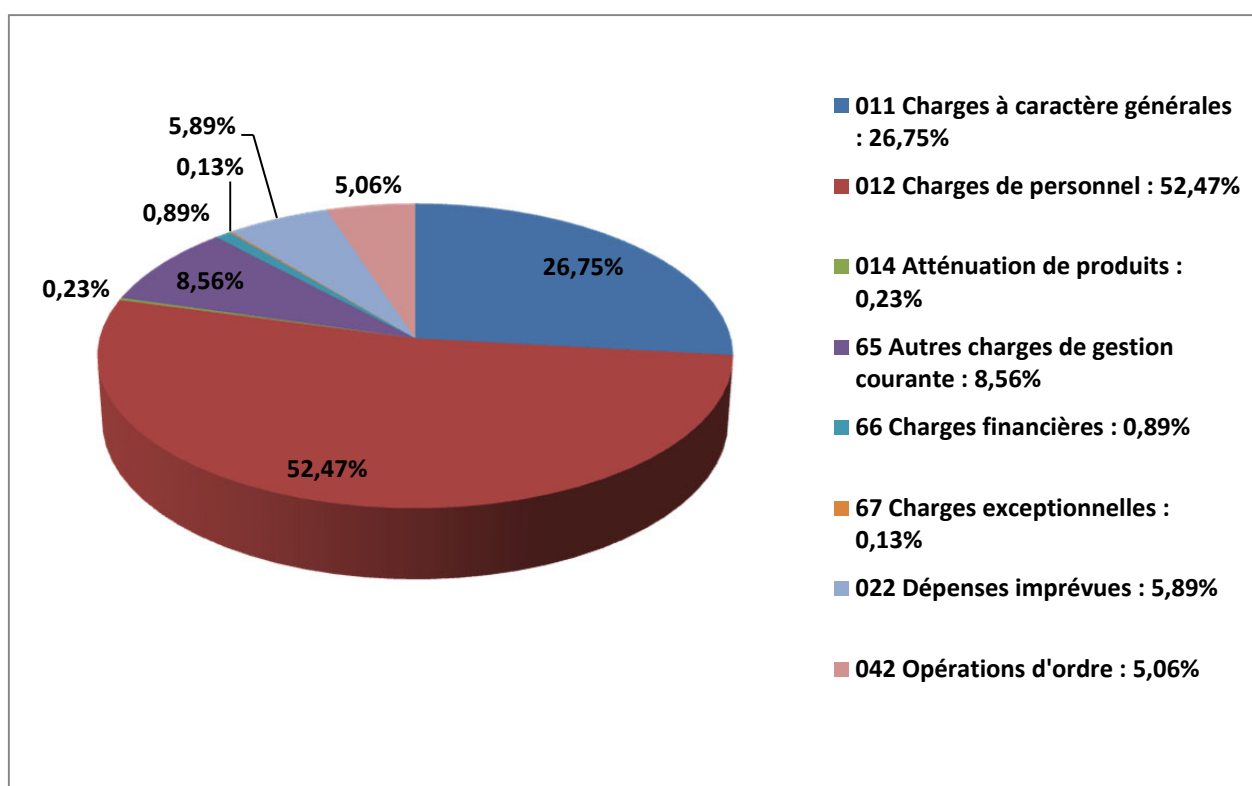
Les dépenses nettes d'investissement de l'exercice (hors restes à réaliser et déduction faite des subventions attendues) s'élèvent à la somme de 2 372 130 €. Cet équilibre est obtenu en mobilisant 1 318 647,46 € de l'excédent de fonctionnement 2019.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 13 626 000 € (13 568 000 € en 2019).

Je vous propose d'examiner cette section par chapitre budgétaire.

I - DEPENSES



La composition de nos dépenses de fonctionnement montre que les charges de personnel sont de loin le premier poste de dépense en représentant 52,47% du total des dépenses de fonctionnement. Ce chiffre monte à 55,40% si l'on considère seulement les dépenses réelles (en excluant les dépenses imprévues et les opérations d'ordre) pour une moyenne de 59,50% pour les communes de même strate. Il faut indiquer que le budget principal supporte en dépense les charges de personnel de nos budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, même s'ils sont refacturés et encaissés en recettes. La situation de la ville de Figeac correspond à celle du bloc communal pour lequel les charges de personnel représentent entre 50% et 60% de leurs dépenses de fonctionnement.

La composition des dépenses montre que la part des dépenses rigides est très importante et que les charges à caractère générale représentent moins de 27% du total et sont difficilement compressibles.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 3 645 500 € (3 608 500 € en 2019)

Les modifications notables d'un budget primitif à l'autre apportées à ce chapitre de dépenses concernent principalement les charges de gaz et d'électricité (+50 000 €), le renforcement des élagages de sécurité (+10 000 €) avec l'élaboration d'un diagnostic du patrimoine arboricole de la commune (+14 000 €). Les frais de télécommunications sont revus à la hausse (+7 000 €) avec la mise en place d'un réseau informatique commun regroupant tous les sites géographique de la commune et avec une connexion au nouveau réseau fibre. Les crédits affectés aux abonnements et à la maintenance des logiciels métier sont en hausse (+17 300 €). Enfin, 11 000 € supplémentaires ont été inscrit afin de faire face à la hausse de la taxe foncière due par la commune au titre de la construction de la Maison de santé.

Ces hausses sont en partie compensées par des économies réalisées sur les « autres fournitures » (- 25 000 €), les locations immobilières (-20 000 €), les primes d'assurance suite à la renégociation des contrats (-17 000 €) et la non reconduction des frais liés au congrès Site et Cité (-35 000 €).

Chapitre 012 : Frais de Personnel : 7 150 000 € (7 050 000 € en 2019)

Les dépenses de personnel sont proposées en progression de 100 000 € par rapport au budget primitif 2019.

Cette hausse de crédit a pour but de financer la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP pour « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » pour les catégories C à partir du 1^{er} avril 2020.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 166 725 € (1 158 725 € en 2019)

Sont notamment inscrites à ce chapitre, outre les indemnités des élus, nos contributions au fonctionnement des écoles maternelles et primaires privées, au fonctionnement du CCAS et du CROUS pour le service de restauration des étudiants de l'IUT ainsi que nos subventions au secteur associatif.

La hausse des crédits alloués à ce chapitre s'explique par l'augmentation de la contribution du budget principal au financement du budget annexe des informations municipales. Ce budget annexe voit ses recettes publicitaires diminués tandis que ses dépenses de fonctionnement progressent naturellement par la progression naturelle de ses charges de personnel et l'augmentation des charges d'amortissement.

Chapitre 66 : Charges financières : 121 100 € (163 600 € en 2019)

On retrouve à ce chapitre le remboursement des intérêts de la dette pour 120 000 €. Les économies réalisées à ce chapitre sont de deux natures. Pour 50 000 €, il s'agit d'une écriture comptable exceptionnelle en 2019 liée à la cession au Grand-Figeac des ateliers d'accueil Aprodia et Aventis. Le profil de notre dette conduit mécaniquement à une réduction de nos charges d'intérêts, de 130 000 € en 2019 à moins de 120 000 € en 2020.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 17 875 € (17 875 € en 2019)

Il s'agit notamment d'une provision pour charges exceptionnelles et titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 014 : Reversement Impôts et Taxes : 32 000 € (32 000 € en 2019)

Il s'agit d'une provision pour dégrèvements de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des Jeunes agriculteurs.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 802 800 € (861 300 € en 2019)

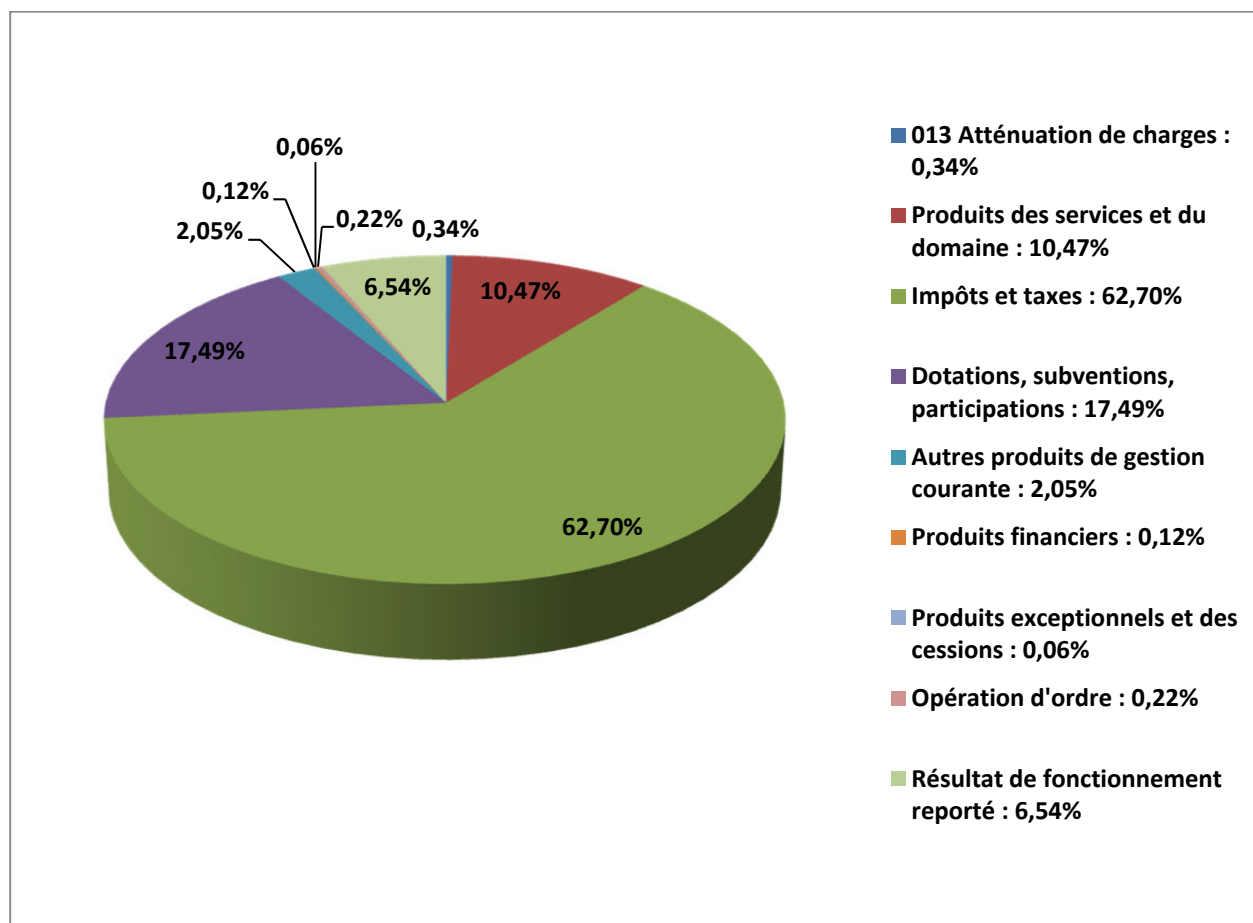
Ces dépenses imprévues représentent une réserve prudentielle de 6,62% du montant des dépenses réelles de fonctionnement (6,71% en 2019).

OPERATIONS D'ORDRE :

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre Sections : 690 000 € (676 000 € en 2019).

Ce montant représente la dotation aux amortissements de nos biens d'équipement, dotation qui a vocation à financer la section d'investissement.

II - RECETTES



Chapitre 013 : Atténuation de charges : 47 000 € (47 000 € en 2019).

Les crédits portés à ce chapitre correspondent notamment aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de notre assureur pour le risque accident de travail ainsi que la participation de la part salariale des chèques de table attribués à nos agents depuis septembre 2017.

Chapitre 70 : Produit des services et du domaine : 1 427 000 € (1 492 000 € en 2019).

Les produits de ce chapitre baissent de 4,36% en 2020.

Ce chapitre rassemble les recettes attendues de l'exploitation de nos services (repas scolaires, musées, "espace patrimoine", jardin d'enfants...), mais également enregistre les remboursements en provenance des budgets annexes Eau, Assainissement, Informations Municipales et Transport Urbain (frais de personnel) ainsi que les remboursements par le Grand-Figeac des mise à disposition des personnels communaux.

Nous anticipons une baisse de ces remboursements des charges de personnel par les budgets annexes qui se limiteront en 2020 aux personnels purement d'exploitation. La mise à disposition de personnels communaux à la communauté diminue également.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 8 543 100 € (8 271 100 € en 2019).

Le montant prévisionnel attendu du **produit des 3 taxes** locales ne nous a pas encore été notifié. La construction du budget 2020 repose sur des estimations de revalorisation des bases de la taxe d'habitation de 0,9% et du foncier de 1,2%. Nous inscrivons en 2020 un produit des 3 taxes escompté de 6 050 000 €.

La loi de Finances Initiale pour 2018 a instauré un dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. Cette réforme ne devrait pas avoir d'impact, compte tenu des engagements de l'Etat, sur le produit fiscal attendu.

La commune a été informée des modalités de compensation dès 2021 de la perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation par le transfert au profit de la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient correcteur sera mis en place destiné à corriger les écarts de produits générés par ce transfert. Les simulations de la DDFip indiquent que la commune serait « gagnante » à ce transfert, c'est-à-dire que les produits générés par la part départemental du foncier bâti sont supérieurs à ceux générés par la taxe d'habitation. La commune sera donc « sur-compensée » et devra donc reverser le produit supplémentaire pour compenser la perte de revenu des communes « perdantes ». Le projet de loi de finances 2020 prévoit une compensation sur les taux 2017 et sur les bases 2019.

Pour la 9^{ème} année consécutive, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

Nous proposons également à ce chapitre une progression des recettes des droits de mutation de 60% en comptant sur la poursuite de la dynamique du marché immobilier.

Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations : 2 382 700 € (2 444 300 € en 2019).

Nous prévoyons un recul de 2,52% des ressources de ce chapitre en 2020.

Malgré la fin annoncée de la baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement**, notre commune reste impactée par le dispositif de redressement des comptes publics qui se traduit par un écrêtement de l'ordre de 41 000 € par an.

Le montant de cette dotation est passé ainsi de 1 250 000 € en 2014 à 360 000 € en 2020 soit une perte de 71,2% de sa valeur en 6 ans.

A titre prudentiel compte tenu du risque de perte de la **Dotation Nationale de Péréquation** identifié par le cabinet Ressources et Consultants Finances, seulement 1 000 € recettes sont inscrites au budget primitif 2020 à ce titre. Par ailleurs, 60 000 € ont été inscrit au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine. Cette somme correspond à la dotation de garantie en cas d'inéligibilité en 2020, fixée à 50% du produit de la DSU versé en n-1.

Les compensations de taxe professionnelle, variables d'ajustement de la DGF au plan national, sont définitivement perdues pour notre commune depuis 2019.

La participation du Département au fonctionnement du Centre Social et de Prévention, de 160 000 € en 2015, 130 000€ en 2016, 100 000 € en 2017 passe en 2020, comme en 2019, à 25 000 €.

A noter une participation attendue de l'Etat pour le financement du poste de Manager de Centre-Ville (26 000 € au titre du FNADT) et pour le financement du poste de chargé de mission Action Cœur de ville (19 000 € au titre de l'ANAH).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 279 000 € (264 000 € en 2019).

Ce chapitre enregistre les revenus de la location d'immeubles communaux. Son produit est en augmentation car il intègre les loyers de la Maison de santé sur une année pleine.

Chapitre 76 : Produits financiers : 17 000 € (20 100 € en 2019).

Ce chapitre de recettes enregistre, outre les revenus de valeurs mobilières (titres CRCA : 100 €), le reversement par le Grand-Figeac, au titre du transfert de la compétence « Voirie et éclairage public », de la part des intérêts de l'emprunt récupérable soit 16 900 € pour l'année 2020.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 8 500 € (8 500 € en 2019).

Il s'agit principalement d'une provision pour remboursements par nos assurances de sinistres divers.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 30 000 € (aucune recette en 2019).

Nous inscrivons 30 000 € en 2020 au titre de travaux effectués en régie par les services techniques municipaux (somme identique inscrite en dépenses d'investissement).

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 891 700 (1 000 000 € en 2019).

Part de l'excédent de l'exercice précédent affectée au financement de la section de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

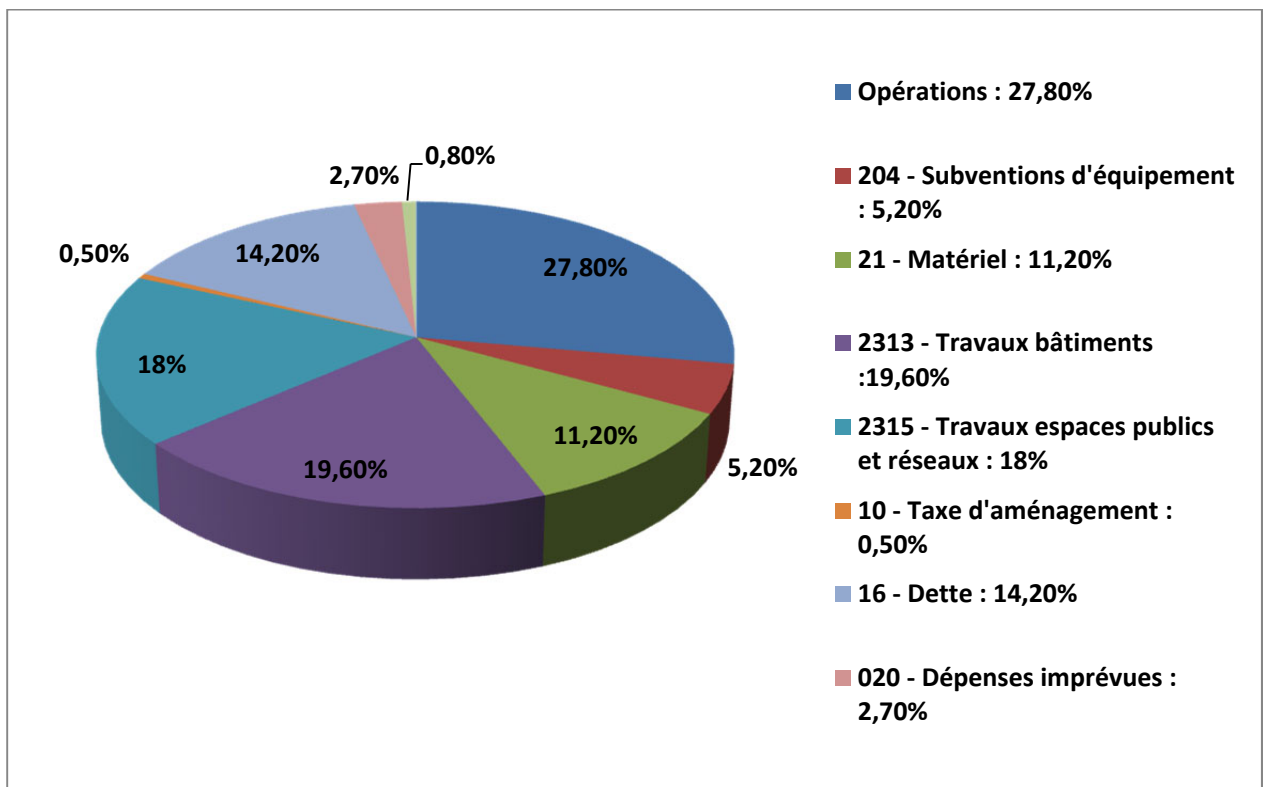
Je vous rappelle que les restes à réaliser sont repris dès le Budget Primitif 2020 pour les sommes suivantes : 3 309 000 € en dépenses et 1 718 000 € en recettes.

Les propositions nouvelles atteignent 3 719 275 € en dépenses et 5 310 275 € en recettes.

La Section d'Investissement s'équilibre donc en dépenses et recettes à hauteur de 7 028 275 € (9 078 580 € en 2019, année du financement principal de la Maison de santé).

L'effort d'investissement net de subventions s'élève en 2020 à 2 372 130 €.

I – DEPENSES : Propositions nouvelles



Opérations : 1 032 980 000 €

0035 : Restauration des remparts : 18 620 €

Il s'agit de la fin de la 3^e tranche de restauration des remparts relative à la mise en valeur de la tour. L'opération sera clôturée en cours d'année.

0038 : Création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé : 172 910 € HT

Les travaux de la Maison de santé ont été achevés en 2019. Les marchés seront définitivement soldés au cours de l'année 2020.

Les subventions obtenues de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département auxquelles s'ajoute un fonds de concours attendu du Grand-Figeac s'élèvent à la somme de 1 657 975 €. La part restant à la charge de notre commune a été financée par un emprunt contracté en 2019. Il s'agit d'un emprunt de 900 000 € à taux fixe (0,63%) sur 20 ans.

0039 : Travaux Ecole Chapou : 10 000 €

Ces crédits sont destinés à poursuivre les études pour la réfection de la cour de l'école Chapou.

0040 : Modernisation du Domaine du Surgié : 544 000 € HT

Ces crédits vont permettre de financer la 2^e tranche de modernisation de 28 pavillons du village de vacances des Oustalous.

0043 : Parking des Carmes : 257 450 €

Une autorisation de programme est ouverte sur cette opération afin de répartir les crédits sur 2 années. Cette opération concerne la création d'un parking de 125 places avenue des Carmes.

0043 : Parvis de l'hôpital : 30 000 €

L'opération d'aménagement du parvis de l'hôpital de Figeac sera lancée en 2020. 30 000 € de crédits sont inscrits au titre des frais d'études de maîtrise d'œuvre.

Chapitre 204 : Subventions d'équipement : 192 495 €

- 22 500 € : Programme d'« Aides énergétiques » en partenariat avec la Région Occitanie.
- 50 000 € de subventions au titre du dispositif « Aide aux façade ».
- 62 745 € de participation de la commune au financement du programme d'actions de prévention des inondations. La composante 2020 concerne le diagnostic de vulnérabilité aux inondations des immeubles d'habitation.
- 57 250 € de participation communale à l'opération de l'aire de pêche et de pique-nique du Moulin de la Porte sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Célé Lot médian.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 415 250 €

21 – Acquisitions de matériels :

=> dont :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| - Matériels Fêtes et cérémonies..... | 33 000 € |
| - Matériels de transport..... | 90 000 € |
| - Matériels de sécurité..... | 13 500 € |
| - Mobilier urbain..... | 15 000 € |
| - Matériel informatique écoles..... | 15 000 € |

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 398 550 €

2313 – Travaux bâtiments : 728 320 €

=> dont :

| | |
|---|-----------|
| - Divers travaux bâtiments..... | 196 620 € |
| - Edifices culturels..... | 46 000 € |
| - Etude église du Puy et abbatale Saint-Sauveur.... | 36 000 € |
| - Bâtiments scolaires..... | 150 700 € |
| - Transformation du logement de fonction de l'école L. Barrié en ERP de médecine scolaire..... | 80 000 € |
| - Réfection du 2 ^e étage de l'immeuble du Puy..... | 125 000 € |

2315 – Espaces publics et réseaux : 670 230 €

=> dont :

| | |
|---|-----------|
| - Equipements sportifs (dont création d'un stand de tir et réfection de la carrière du centre équestre)..... | 222 000 € |
| - Aménagements Espaces Verts..... | 116 000 € |
| - Divers travaux espaces publics..... | 68 900 € |
| - Adressage secteur rural..... | 57 600 € |
| - Mise en valeur des Escaliers du calvaire..... | 79 450 € |
| - Parking rue Marcel Bardet..... | 88 700 € |

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 20 000 €

Il s'agit du montant de la taxe d'aménagement due par la commune au titre de la construction de la Maison de santé.

Chapitre 16 : Remboursement de la dette : 530 000 €

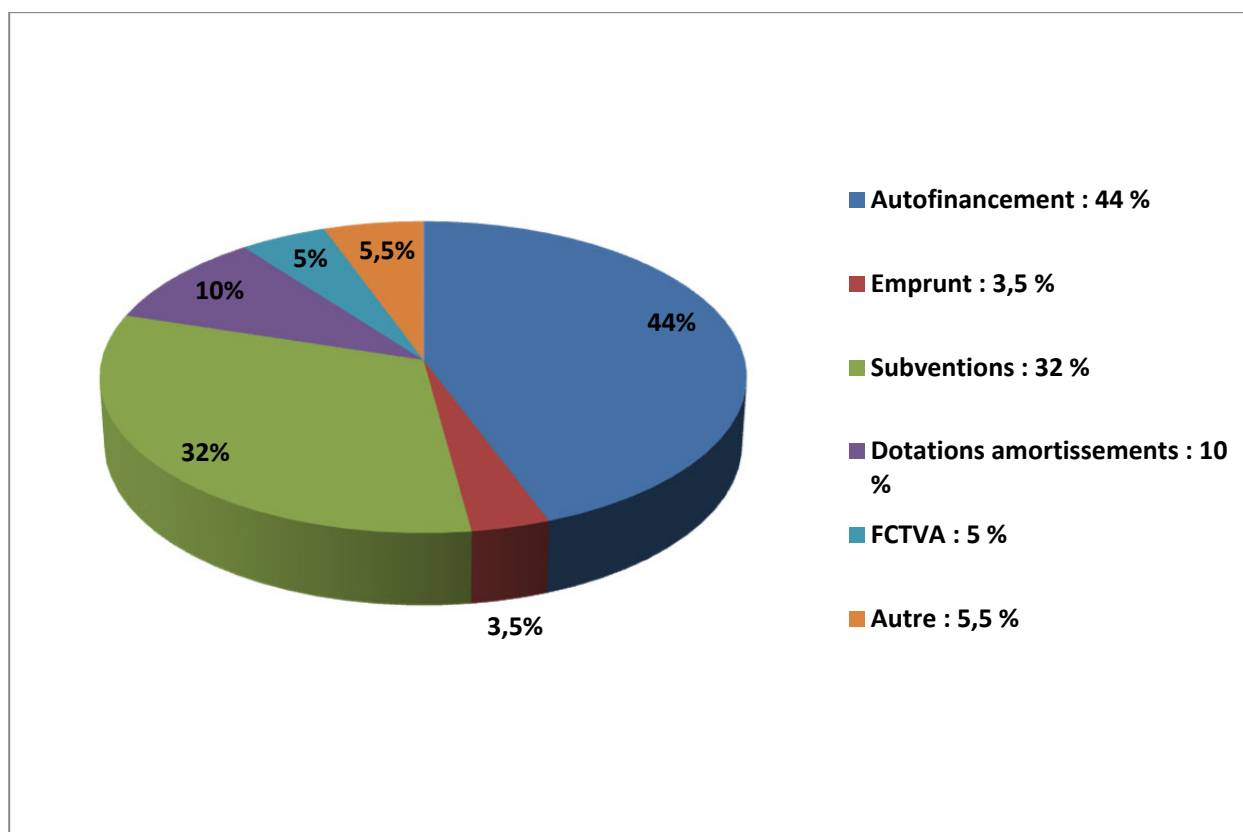
Compte 1641 : Remboursement de la part capital de notre dette pour 530 000 € (470 000 € en 2019). Le compte 1641 intègre l'emprunt de 900 000 € contracté en 2019 pour le financement de la Maison de santé.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 100 000 €

Chapitre 041-040 : Opérations d'ordre : 30 000 €

Travaux en régie.

II – RECETTES :
Propositions
nouvelles



L'analyse de la composition de nos recettes d'investissement, en intégrant les reports, laisse apparaître un très bon autofinancement à hauteur de 44% qui permet de limiter le recours à l'emprunt (3,5%). La section montre également un bon financement des projets communaux par des subventions extérieures (32%).

Chapitre 10 : Dotations : 1 707 364,08 €

| | |
|--|----------------|
| - FCTVA..... | 338 716,62 € |
| - Taxe d'aménagement..... | 50 000,00 € |
| - Excédent de Fonctionnement Capitalisé..... | 1 318 647,46 € |

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 697 145 €

=> **dont :**

| | |
|--|-----------|
| - Restauration remparts..... | 23 020 € |
| - Maison de santé..... | 34 000 € |
| - Modernisation Domaine du Surgié..... | 429 500 € |
| - Restauration patrimoine..... | 9 100 € |
| - Etudes patrimoine..... | 23 000 € |
| - Acquisition objets Musée..... | 10 500 € |
| - Mise en valeur Escalier du Calvaire..... | 19 860 € |
| - Parking des Carmes..... | 96 000 € |
| - Parking Marcel Bardet..... | 22 165 € |
| - Parvis de l'hôpital..... | 30 000 € |

Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 250 000 €

Emprunt nouveau destiné à équilibrer la section d'investissement.

Chapitre 27 : Créances : 80 000 €

Part en capital de l'emprunt simulé versée par le Grand Figeac suite au transfert de la compétence « voirie et éclairage public ».

Chapitre 024 : Cessions d'immobilisation : 90 000 €

Produit attendu de la vente de terrains à Herbemols au Grand-Figeac (260 000 € dont 170 000 € en reports).

Chapitre 001 : Solde d'exécution : 1 795 765,92 €

Reprise du solde d'exécution d'investissement 2019.

OPERATIONS D'ORDRE :

Chapitre 040 : Opérations d'Ordre entre Sections : 690 000 €

Dotations aux amortissements.
